

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Richard Fiol, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 14

- un excédent de fonctionnement de : 407 460,92 €

- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

**A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 307 460,62 €

**B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 100 000,30 €

**C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) 407 460,92 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

**D Solde d'exécution d'investissement**

-277 400,49 €

**E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)**

125 231,51 €

**Besoin de financement F**

=D+E -152 168,98 €

**AFFECTATION = C**

=G+H 407 460,92 €

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

307 460,92 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2)**

100 000,00 €

**DEFICIT REPORTE D 002 (5)**

0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Maire, compte tenu de la transmission , le 06/03/2023 et de la publication le 06/03/2023.

A , le 06/03/2023.

Le Secrétaire de Séance,

Frénéhard Anne-Marie



Le Maire,

Fiol Richard

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Richard Fiol", written over a faint circular stamp.